

Héberger les déplacés, et être hébergé

Cynthia Caron

L'hébergement chez une famille locale est en passe de devenir un type d'abri reconnu pour les familles déplacées. Comprendre l'expérience de l'hébergement pour les personnes déplacées et leurs hôtes peut aider les pays et les agences humanitaires à concevoir des activités relatives aux programmes favorisant le succès et la durabilité de cette solution.

L'hébergement de familles déplacées par des familles locales peut être un phénomène spontané ou planifié, une première étape ou une étape intermédiaire dans le processus d'hébergement des déplacés ; il commence souvent avant que les acteurs humanitaires n'arrivent et prend fin longtemps après leur départ. Les raisons pour lesquelles des personnes en hébergent d'autres (sans aucune rémunération attendue en retour) incluent les normes culturelles en matière d'hospitalité, les attentes normatives liées à l'assistance aux personnes dans le besoin ou encore un renvoi d'ascenseur pour une assistance précédemment reçue. Selon les familles srilankaises qui avaient spontanément décidé d'héberger des familles déplacées, leur décision était motivée par l'incertitude suscitée par leur propre avenir : « Et si nous nous trouvions dans la même situation ? ... nous devons accepter de les héberger. »

L'hébergement s'est révélé indispensable après le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, le séisme de 2010 en Haïti, les conflits en Gambie, au Pakistan et en République démocratique du Congo (RDC) et, plus récemment, pour les Syriens déplacés établis dans le nord du Liban.

L'hébergement revêt un éventail de formes, y compris : permettre à la famille déplacée de construire un abri sur le terrain de la famille d'accueil ; attribuer un espace défini à une famille dans la maison ; partager le même logement ou la même pièce avec une famille ; permettre aux personnes de s'installer dans une

dépendance sur la propriété de l'hôte ou dans un autre logement dont l'hôte est propriétaire. Cependant, bien que l'hébergement joue manifestement un rôle de plus en plus important, la manière dont les personnes vivent ces relations d'hébergement fait rarement l'objet d'une documentation systématique. Les interactions dans un environnement où deux familles doivent apprendre à cohabiter dans le cadre d'une relation d'hébergement sont très différentes des échanges sociaux qui se nouent dans les camps.

Les trois grands facteurs qui façonnent l'expérience de l'hébergement (durée du séjour, présence d'enfants et obligation de partager) n'existent pas isolément. Ils se nourrissent les uns des autres et influencent potentiellement la durée pendant laquelle les deux familles peuvent vivre ensemble et la qualité de la relation d'hébergement.

Durée du séjour

On ne sait généralement pas combien de temps une famille déplacée devra séjourner chez son hôte, si bien qu'il est difficile de fixer la date à laquelle l'hébergement prendra fin. Il peut être malaisé de négocier la durée du séjour, dans la mesure où le statut et la générosité sont en jeu. Au Sri Lanka, les familles hébergées disaient en général : « nous avons promis qu'une fois les affrontements finis, nous rentrerions chez nous ». En Haïti, la durée de l'hébergement était rarement abordée. Environ la moitié des familles d'accueil libanaises interrogées avaient hébergé

juin 2017

www.fmreview.org/fr/abris



HCR/Eleeta Dorfman

Des enfants réfugiés syriens hébergés par une famille libanaise font leurs devoirs et jouent ensemble.

une famille réfugiée pendant plus d'un an, sans savoir quand cette situation prendrait fin.

Les incertitudes quant à la durée du séjour, de même que la possibilité que le séjour s'éternise, génèrent de l'anxiété pour les deux familles. Certaines agences telles que la Croix-Rouge recommandent que la durée du séjour soit approuvée par la famille d'accueil, la famille hébergée et une figure d'autorité de la communauté d'accueil, et qu'elle dure entre un et trois ans. D'autres directives suggèrent un accord quadripartite entre les hôtes, les personnes hébergées, l'organisme d'exécution et une autorité locale. Toutefois, aucune recherche indépendante n'a jamais été conduite pour démontrer dans quelle mesure une date de fin approuvée permet de réduire l'anxiété et d'influencer la qualité ou l'expérience de l'hébergement.

Le « problème » des enfants

La présence d'enfants peut menacer la stabilité de la relation d'hébergement. Les personnes hébergées ont d'ailleurs elles-mêmes remarqué les difficultés posées par les enfants : « Nous pouvons seulement rester un ou deux mois chez des membres de notre famille, sinon les enfants finiront par se battre. Les familles qui nous accueillent ont plus d'argent et nos enfants se fâchent car ils voient que les autres enfants peuvent manger ou obtenir des choses que nous ne pouvons pas leur offrir. Ils sont trop petits pour comprendre. » Ou comme nous l'a confié une autre femme : « Les enfants sont petits et ils dérangent les enfants plus âgés de la famille parente qui nous accueille. Nous nous sentons mal lorsque nos enfants dérangent les autres. » Alors que les manuels suggèrent que l'hébergement est une option préférable pour préserver l'unité familiale, des études de cas

du monde entier montrent que les familles ne restent pas toujours ensemble. Les familles déplacées au Sri Lanka et dans l'Est de la RDC disent envoyer leurs enfants dans différentes familles d'accueil. Cette solution devrait toutefois soulever des préoccupations dans la mesure où la séparation des parents et des enfants est un facteur de stress reconnu, tant pour les enfants déplacés et réfugiés que pour leurs parents.

L'obligation de partager

Que le séjour soit spontané ou organisé par une agence, ni les hôtes ni les personnes hébergées ne peuvent savoir comment ils s'entendront au quotidien. La seule évidence, c'est que l'hébergement implique des dynamiques sociales complexes de partage dans trois domaines particuliers : espace, ressources et activités.

Partage de l'espace : selon une évaluation conduite en 2012 auprès de réfugiés syriens établis dans le nord du Liban par le Conseil danois pour les réfugiés, une grande proportion de familles hébergées avaient quitté leur famille d'accueil pour s'installer dans un logement loué, soit parce que la relation ne pouvait pas durer soit parce que le logement était trop petit. Quant aux familles srilankaises à qui il avait été demandé si elles accueilleraient une famille à l'avenir, elles avaient affirmé qu'elles le feraient uniquement si la famille accueillie « était obligée de respecter (leurs) règles et (leurs) règlements » et de « vivre sous (leur) contrôle ».

Partage des ressources : même si la famille hébergée vit dans un logement séparé sur la propriété de la famille d'accueil, dans le cadre de l'économie politique du déplacement et des pénuries qui y sont inhérentes, le partage des

ressources peut devenir une source de conflit entre les hôtes et les personnes hébergées. Comme nous l'a expliqué une femme, « les proches qui nous accueillent ne gagnent pas beaucoup d'argent si bien que, quand on leur demande de partager du lait en poudre, ils se plaignent que nous avons trop d'enfants »¹. Les familles d'accueil srilankaises ont également remarqué : « Nous partageons les toilettes et le puits, mais il n'y a pas d'électricité... nous devons utiliser plus de kérosène maintenant que les enfants qui étudient sont plus nombreux. C'est difficile. »

Partage des activités : la préparation des repas, les tâches domestiques et l'étude comptent parmi les activités que les membres des familles d'accueil et accueillies réalisent ensemble. Les membres de la famille hébergée participent également aux tâches domestiques telles que laver le linge, s'occuper des enfants et jardiner. Participer aux tâches ménagères aide les personnes accueillies à se sentir utiles mais aussi moins redevables.

Prise en charge des coûts de l'accueil

Si les familles accueillies craignent d'être un fardeau pour leurs hôtes, elles n'en expriment pas moins leur gratitude. Comme l'a remarqué une femme du Sri Lanka : « Nos parents s'occupent de nous à leurs propres frais depuis ces deux derniers mois ». Il arrive également que les familles d'accueil soient pauvres et aient besoin d'assistance pour accueillir une autre famille. Il existe six types d'assistance financière pouvant soutenir les modalités d'hébergement :

- des incitations en espèces distribuées aux familles d'accueil pour accueillir les familles déplacées
- une assistance en nature sous forme de matériaux de construction pour agrandir le logement de la famille d'accueil
- des remboursements rétroactifs versés aux familles d'accueil pour les améliorations apportées à leur logement afin d'héberger une famille
- des transferts en espèces destinés aux familles d'accueil, par exemple pour couvrir le loyer ou les factures
- des programmes de travail contre rémunération ou d'autres programmes générateurs de revenus destinés aux familles d'accueil pour les aider à couvrir les coûts de l'hébergement
- une assistance à la famille d'accueil et à la famille hébergée en tant que « familles solidaires » : le modèle de famille solidaire

appréhende les familles d'accueil et hébergées comme une seule unité familiale bénéficiaire de l'aide². Il s'appuie également sur un accord contractuel écrit et mutuellement approuvé, décrivant l'assistance que la famille hôte et la famille hébergée recevront pendant toute la période de l'accueil et comment celle-ci sera répartie entre les deux familles.

Anticiper l'appui apporté à l'hébergement

L'hébergement en tant qu'option d'abri à court terme et à long terme se multiplie dans la pratique, et les normes et directives actuelles en matière d'abri présentent des mesures concrètes pour mettre en place les modalités d'hébergement³. Elles reconnaissent que la distribution de l'aide peut être une source de ressentiment entre les familles hôtes et accueillies, ou que les membres de chacune de ces familles risquent d'exploiter l'autre ou de la traiter de manière abusive ; cependant, il n'existe aucune preuve confirmant ou infirmant ce phénomène, sous quelles conditions il est le plus susceptible de survenir et comment l'éviter. Si ces directives décrivent en détail les critères de sélection pour l'assistance à l'hébergement, peu d'efforts sont toutefois déployés pour comprendre dans quelle mesure ces programmes d'assistance ont un quelconque effet sur le bien-être des familles d'accueil et accueillies.

On dit souvent que l'hébergement permet de donner aux personnes déplacées des occasions de tisser des liens sociaux et d'interagir avec la communauté d'accueil dans son ensemble. Cependant le coût émotionnel d'une relation d'hébergement peut être élevé, en particulier si l'on fait comprendre aux personnes hébergées, directement ou indirectement, qu'elles sont un fardeau. Pour que l'accueil devienne une option d'hébergement plus durable, il est important d'explorer davantage la manière dont les hôtes et les personnes accueillies « vivent » cette relation.

Cynthia Caron CCaron@clarku.edu

Professeure assistante en Développement international, Communauté et Environnement à la Clark University www.clarku.edu

1. UNOPS (2010) *Needs Assessment of Vanni IDPs Returning to Jaffna District, Velanai Divisional Secretariat Division: Based on Qualitative Data*
2. FICR (2012) et Shelter Projects (2009) DRC, Goma – 2009 – *Conflict Displaced Case study: Urban host families, vouchers* www.sheltercasestudies.org/shelterprojects2009.html
3. Corsellis T et Vitale A (2005) *Transitional Settlement, Displaced Populations*. <http://bit.ly/CorsellisVitale-TransitionalSettlement>; Davies A (2012) *IDPs in Host Families and Host Communities: Assistance for Hosting Arrangements* www.refworld.org/docid/4fe8732c.html; et FICR (2012) *Assisting Host Families and Communities after Crisis and Natural Disaster: A step-by-step guide* <http://bit.ly/IFRC-AssistingHostFamilies>